
V. Conseil Supérieur de l'Instruction publique

1. Session de juillet 1923

Dans sa session de juillet 1923, le Conseil supérieur de l'Instruction publique a été appelé à donner son avis sur un certain nombre de projets de décrets et d'arrêtés, dont je ne signalerai que ceux qui intéressent plus particulièrement les professeurs de sciences.

Le projet de décret relatif au Baccalauréat comportait plusieurs dispositions nouvelles qui ont été retenues par le Conseil supérieur : modifications des coefficients attribués aux diverses épreuves ; introduction de notes éliminatoires ; désignation possible pour la composition du jury, à défaut de professeurs agrégés ou docteurs et à titre exceptionnel, de chargés de cours de lycée ou de professeurs de collège ayant enseigné pendant quinze ans dans une classe préparatoire au Baccalauréat ; limitation — suivant le vœu de notre Association — du bénéfice de l'admissibilité, qui ne restera plus acquis que de la session de juillet à la session d'octobre, à condition que les candidats se présentent, pour réparer leur échec, devant la même Faculté.

Sur le premier point, le projet sacrifiait à peu près complètement les sciences à la 1^{re} Partie, ne leur accordant que 5 points sur un total de

20 ; dans de telles conditions on pouvait être reçu avec une moyenne de 1 en Sciences et une moyenne de 13 dans l'ensemble des autres matières, singulière façon de maintenir l'égalité entre la culture scientifique et la culture littéraire. Après une longue discussion, le Conseil supérieur adopte les chiffres suivants : 4 pour les épreuves écrites (mathématiques et sciences physiques), 3 pour l'interrogation sur les mathématiques, 2 pour l'interrogation sur la physique et la chimie. D'autres coefficients furent un peu augmentés et le total porté à 27.

Une autre modification, peut-être plus importante encore, fut apportée au projet de décret. Celui-ci admettait qu'après délibération du jury, toute note inférieure à 6 pour la composition française à la 1^{re} Partie, pour la composition de philosophie à la 2^e Partie, pût être éliminatoire. Le Conseil supérieur, se rangeant à l'avis des représentants de l'ordre des Sciences, admit que, après délibération du jury, toute note inférieure à 5 pût être éliminatoire pour les compositions précédentes et pour *l'ensemble des compositions scientifiques*.

Le Conseil supérieur a adopté sans discussion les programmes de mathématiques élaborés par sa Sous-Commission, et dont communication avait été donnée au Comité de notre Association (1).

Notons enfin qu'a été adopté un projet de décret rapportant les décrets du 4 janvier 1922 relatifs à certains avantages accordés aux élèves de l'Ecole Centrale en vue d'acquiescer la licence.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'adresser mes remerciements à mes collègues pour la sympathie et les encouragements qu'ils m'ont donnés pendant les quatre années qui viennent de s'écouler. Je ne saurais mieux y répondre qu'en cédant la place à un autre, qui, plus jeune, saura apporter à la défense de l'enseignement scientifique, une activité que ne saurait avoir celui qui doit bientôt songer à la retraite.

A. GRÉVY.

2. Elections au Conseil supérieur de l'Instruction publique

Les électeurs au Conseil supérieur de l'Instruction publique sont convoqués pour désigner leurs représentants le 9 novembre 1923. Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire, aura lieu le 23 novembre 1923.

Les candidatures qui intéressent les professeurs de Mathématiques et dont le Bureau a eu connaissance sont :

d'une part, comme représentant des professeurs agrégés de Mathématiques, celle de M. COMMISSAIRE, professeur de Mathématiques Spéciales au Lycée Louis-le-Grand ;

d'autre part, comme représentant des professeurs de Collège, ordre des Sciences, celle de M. BONIN, professeur au Collège de Saint-Germain-en-Laye, membre sortant.

(1) Voir le *Bulletin* n° 29, février 1923, pages 79 et suivantes.

RÉUNION DE PROFESSEURS AGRÉGÉS DE MATHÉMATIQUES

Le représentant actuel des professeurs agrégés de Mathématiques, M. GRÉVY, ayant averti le Bureau de l'Association qu'il ne demandait pas le renouvellement de son mandat, tous les professeurs agrégés de Mathématiques — qu'ils fassent ou non partie de l'Association — ont été invités, en vue de cette élection, à une réunion qui s'est tenue le dimanche matin 21 octobre 1923 au Lycée Louis-le-Grand.

M. BIOCHE, doyen d'âge, présidait cette réunion.

M. GRÉVY, malgré les instances affectueuses et pressantes dont il fut l'objet, a persisté dans sa décision de ne pas se représenter ; il a attiré l'attention sur la nécessité de grouper sur un candidat unique le plus grand nombre de suffrages, afin de lui donner toute l'autorité possible.

M. BIOCHE, que certains collègues de Paris et de province avaient pressenti, s'est montré touché de ces marques de confiance, mais a demandé qu'on ne présente point sa candidature.

Après ces déclarations, l'accord s'est fait aussitôt sur le nom de M. COMMISSAIRE.

CIRCULAIRE DE M. COMMISSAIRE

Paris, le 29 octobre 1923.

MON CHER COLLÈGUE,

Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, M. GRÉVY a représenté les agrégés de mathématiques au Conseil Supérieur de l'Instruction publique. Il l'a fait avec une compétence et une autorité auxquelles tous ses électeurs rendent hommage.

Dans une réunion tenue le 21 octobre, il a exposé les raisons pour lesquelles il croit ne pas devoir accepter un nouveau mandat. N'ayant pu obtenir qu'il revienne sur sa décision, les agrégés présents m'ont fait le grand honneur de me choisir à l'unanimité comme candidat.

Je viens donc solliciter votre suffrage pour le scrutin du 9 novembre. Si mes collègues m'accordent leur confiance, je rechercherai, comme M. Grévy, en même temps que leur collaboration celle du Comité de l'Association des Professeurs de Mathématiques. Je m'efforcerai aussi de concerter mon action avec celle de notre Fédération nationale.

Veuillez agréer, mon cher Collègue, l'assurance de mon cordial dévouement.

H. COMMISSAIRE,

Professeur de Mathématiques spéciales au Lycée Louis-le-Grand.

CIRCULAIRE DE M. BONIN, MEMBRE SORTANT

CHERS AMIS,

Le Ministre de l'Instruction Publique ayant, par un arrêté du 10 octobre, fixé les élections générales pour le renouvellement du Conseil Supérieur au 9 novembre prochain, nous n'avons pas pu, comme aux

élections précédentes, vous demander l'investiture au Congrès National de Pâques. Néanmoins, pour parer à l'éventualité que nous prévoyions, le Bureau de l'A3, dans sa réunion du 27 septembre, à l'unanimité, nous a donné le mandat de solliciter vos suffrages. Et ainsi, c'est sous son patronage que nous posons notre candidature.

En accord constant avec les divers Congrès Nationaux aux travaux desquels nous avons toujours pris la plus grande part possible, *en collaboration étroite et amicale avec les diverses Commissions Exécutives* qui vous représentaient dans l'intervalle des Congrès, nous avons de tout notre cœur travaillé pour le plus grand bien de nos Collèges.

Au prix des plus grands efforts, nous avons forcé l'entrée des Conseils d'Administration de nos Etablissements; à la dernière session du Conseil Supérieur, nous avons obtenu, pour tout licencié de collège enseignant depuis 15 années dans une chaire directement préparatoire au baccalauréat, la possibilité de faire partie du jury de cet examen; et tout récemment, à la Commission chargée d'étudier le statut administratif des Collèges et leur situation respective vis-à-vis de l'Etat et des Villes, nous avons réussi à affirmer la valeur et la nécessité de ces foyers de culture disséminés à travers la France. Cette Commission a terminé ses travaux et nous avons le ferme espoir que très peu et peut-être même aucun de nos Collèges ne sera supprimé au 31 décembre 1924, date du renouvellement des contrats décennaux. Victoires plutôt morales que nous sommes fiers d'avoir remportées dans la lutte que nous avons menée, pied à pied, partout où il y allait parfois de la vie même de nos Etablissements.

C'est encore la défense des Collèges qui nous a dicté nos votes dans la discussion au Conseil Supérieur du projet de réformes de l'Enseignement secondaire. Vous savez comment le Ministre a passé outre aux avis de son Conseil. En universitaires dévoués au bien public, et convaincus autant que quiconque, que l'étude des humanités grecque et latine est merveilleusement propice à cultiver les bons esprits, tous, il est inutile qu'on nous le recommande, nous appliquerons en conscience les programmes qui nous sont et nous seront imposés. Mais nous ne pouvons perdre de vue que, si les lycées et surtout ceux de Paris et des grandes villes peuvent s'accommoder aisément de cette réforme, nous, nous sommes des collèges, et nous craignons que les familles des petites villes de province, après un essai infructueux de latin et de grec, ne refusent nos cours spéciaux, tandis que notre ancien enseignement B avait assez de vertu « humaine » pour donner à leurs enfants la culture secondaire qu'ils réclament de nous et assez de prestige pour satisfaire leur légitime amour-propre.

Demain, le Parlement aura, selon ses engagements, à réviser nos traitements. Depuis 1914, notre capacité d'achat a considérablement diminué et ce ne sont pas nos indemnités de 1921 qui peuvent nous permettre de nous accommoder de la vie toujours plus chère, et *a fortiori*, à ceux qui ont des charges de familles.

Dans cette question, dans celle des retraites, dans la réparation de

l'injustice que subissaient les anciens Assimilés et de cette autre injustice dont souffrent encore tous les professeurs de Collège dans leurs conditions d'avancement (nous voulons parler des 3-5), dans l'aplanissement des difficultés qui peuvent surgir entre l'Administration et certains de nos Collègues, ainsi que dans toute question qui a eu ou aurait pour objet le relèvement de notre situation matérielle, nous avons secondé et seconderons de toute notre énergie les efforts de votre Commission Exécutive.

Vous nous connaissez, vous nous avez, chers Collègues, vus à l'œuvre depuis 1908 ; avec le même dévouement, si vous nous faites l'honneur de nous accorder à nouveau votre confiance, nous défendrons vos intérêts professionnels et nous lutterons pour la défense de nos Collèges.

E. BONIN, *Professeur à Saint-Germain-en-Laye.*
JEAN CLAVIÈRE, *Professeur à Dunkerque.*
